



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**Commune de Grandchamp**  
Département des Yvelines

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 17 novembre 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mr Hervé RENAULD.

Présents : Mme MM. Nathalie ZAOUÏ, Jean-Philippe DUPUY, Thomas GÉRAUDIE, Didier LE TUAL, Hervé RENAULD, Jean-Claude TROCHET, Sylvain VÉNARD

Absents : M. Florent CAMPANA absent excusé donne pouvoir à M. Thomas GÉRAUDIE, M. Arnaud HAMEL absent excusé donne pouvoir à M. Jean-Philippe DUPUY, M. Fabrice MAILLARD absent excusé donne pouvoir à M. Hervé RENAULD.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude TROCHET a été élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude TROCHET a été élu secrétaire de séance.

#### **Réhabilitation/Aménagement d'un Cabinet Médical Attribution du lot n°1 – GO-VRD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 06 septembre 2023, et fixant au 09 octobre 2023, à 12H 00, la date limite de réception des offres, au marché de travaux pour l'aménagement d'un cabinet médical de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues, examinées.

Vu la commission MAPA réunie le 14 novembre 2023, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise LE CORRE BTP à hauteur de 45 384,19 € HT sur le poste GO – VRD ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le lot n°1 – GO –VRD à l'entreprise LE CORRE BTP  
sise : ZA des Gravieres – 28410 BROUE  
pour un montant de : 45 384,19 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023

#### **Réhabilitation/Aménagement d'un Cabinet Médical Attribution du lot n°2 – Menuiseries extérieures**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 06 septembre 2023, et fixant au 09 octobre 2023, à 12H 00, la date limite de réception des offres, au marché de travaux pour l'aménagement d'un cabinet médical de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues, examinées.

Vu la commission MAPA réunie le 14 novembre 2023, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise ATELIER DES CINQ CHENES à hauteur de 14 370,28 € HT sur le poste des menuiseries extérieures ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le lot n°2 – Menuiseries extérieures à, l'entreprise ATELIER DES CINQ CHENES  
sise : 3 ZA La Tisonnière 28500 GARNAY  
pour un montant de : 14 370,28 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023

**Réhabilitation/Aménagement d'un Cabinet Médical**  
**Attribution du lot n°3 – CLOISONS - DOUBLAGE – PEINTURE – CARRELAGE – FAÏENCES – MENUISERIES INTERIEURES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 06 septembre 2023, et fixant au 09 octobre 2023, à 12 H 00, la date limite de réception des offres, au marché de travaux pour l'aménagement d'un cabinet médical de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues, examinées.

Vu la commission MAPA réunie le 14 novembre 2023, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise A2PI à hauteur de 22 761,86 € HT sur le poste des cloisons - doublages - peinture – carrelage – faïences, menuiseries intérieures ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le lot n° 3 – cloisons – doublage - peinture - carrelage - faïences, menuiseries intérieures à, l'entreprise A2PI  
sise : 53, Chemin de Saint Sauveur 78520 LIMAY  
pour un montant de : 22 761,86 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023

**Réhabilitation/Aménagement d'un Cabinet Médical**  
**Attribution du lot n°4 – ELECTRICITE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 06 septembre 2023, et fixant au 09 octobre 2023, à 12 H 00, la date limite de réception des offres, au marché de travaux pour l'aménagement d'un cabinet médical de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues, examinées.

Vu la commission MAPA réunie le 14 novembre 2023, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise RAOULT SAS à hauteur de 18 305,00 € HT sur le poste de l'électricité ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le lot n° 4 – Electricité à, l'entreprise RAOULT SAS  
sise : 29, 33, 35 bis Rue Pierre Curie 78200 MANTES LA JOLIE  
pour un montant de : 18 305,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023

**Réhabilitation/Aménagement d'un Cabinet Médical**  
**Attribution du lot n°5 – PLOMBERIE - VENTILATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 06 septembre 2023, et fixant au 09 octobre 2023, à 12 H 00, la date limite de réception des offres, au marché de travaux pour l'aménagement d'un cabinet médical de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues et examinées.

Vu la commission MAPA réunie le 14 novembre 2023, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise TAILLIER SAS à hauteur de 8 903,15 € HT sur le poste de la plomberie – ventilation ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le lot n° 5 – Plomberie – Ventilation à, l'entreprise TAILLIER SAS  
sise : 27, rue de Villiers 78710 ROSNY SUR SEINE  
pour un montant de : 8 903,15 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023

**5 -Questions Diverses**

Cabinet Médical : Monsieur le Maire signale que le début travaux devrait commencer début décembre. Le chantier ne gênera pas l'accès de la psychomotricienne pendant les travaux.

Ecole : Monsieur Géraudie signale que l'école fonctionne bien et que le professeur absent est revenu à mi-temps. Que le coût de l'étude pour Grandchamp en reste à charge est de 900,00 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 01.

Le Maire Hervé RENAULD	Le secrétaire de séance Jean-Claude TROCHET
	